



## Structure me réclame des abonnements non payés

-----  
Par tirtuzipsu

Bonjour,

J'étais abonné dans une structure type parc d'attraction jusqu'en septembre 2021 (abonnement à paiement mensuel), date à laquelle j'ai fait savoir (par mail) que je souhaitais changer d'abonnement.

L'employée m'a fait savoir (par retour de mail) que les prélèvements bancaires allaient être suspendus, et que ma carte d'accès aux infrastructures allait être "blacklistée", le temps que je me rende physiquement au guichet pour modifier mon abonnement, où à ce moment là une nouvelle carte me serait remise.

J'ai finalement laissé tomber cette histoire de changement d'abonnement, et me suis plutôt orienté vers un arrêt de l'abonnement. Comme les prélèvements s'arrêtaient, cela tombait plutôt bien.

J'ai perdu peu après cette carte d'accès.

Comme on m'avait dit que la carte allait être "blacklistée", et qu'effectivement je n'étais plus prélevé des mensualités : j'ai laissé couler (pas envie de faire des démarches, un recommandé... pour ça).

La semaine dernière je me suis rendu dans cette infrastructure pour acheter un ticket d'entrée unitaire, c'est à ce moment là que je me fais interpellé à l'accueil par la patronne, qui me tend une LRAR ouverte/déchirée en me disant d'y jeter un oeil.

Cette LRAR m'accuse de ne pas avoir payé d'abonnement ces 3 dernières années et d'avoir profité des infrastructures (il y avait une sorte de tableau excel joint au courrier qui indique que des entrées ont été effectuées).

Cette LRAR m'enjoint à régulariser mon passif soit plus de 1500 euros, sinon ils engageront une procédure judiciaire à mon encontre.

Enfin, cette LRAR présente le mention "pli avisé et non réclamé" (je n'ai reçu aucun avis de passage dans la boîte aux lettres + j'étais effectivement en vacances).

Vraisemblablement : 1. quelqu'un a récupéré ma carte d'accès et s'en est servi tout ce temps

2. cette carte n'a jamais été "blacklistée"

A ce stade j'estime n'avoir été notifié de rien du tout (LRAR remise en main propre)

J'imagine que prochainement je vais recevoir une autre LRAR, d'un huissier cette fois ?

Mon avis c'est que c'est leur problème si ils n'ont pas désactivé la carte comme ils me l'avaient annoncé par mail.

Certes, j'aurais dû signaler la perte de ma carte, voilà mon erreur. J'ai vérifié dans leurs conditions générales concernant la perte des cartes, tout ce que j'ai trouvé est un passage disant qu'il "pourra être demandé" au client d'en racheter une.

J'ai le sentiment qu'ils vont essayer de me mettre la pression mais que la relativement faible somme en jeu fait que ça n'ira pas plus loin ?

J'en appelle à vos expertises : Qu'est ce que je risque dans cette situation ?

Merci d'avoir lu,

-----  
Par isernon

bonjour,

cette LRAR a-t-elle été envoyée à votre bonne adresse car vous auriez dû récupérer un avis de passage dans votre boîte à lettres.

le reproche qui peut vous être fait, c'est ne pas avoir déclaré la perte de votre carte.

le parc d'attraction a la preuve de l'envoi de cette LRAR non réclamée et du dépôt de l'avis de passage.

salutations

-----

Par tirtuzipsu

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je m'étonne également n'avoir reçu aucun avis de passage étant donné que c'était la bonne adresse.

Si ils n'ont pas la LRAR retournée en leur possession, je ne vois pas trop comment ils peuvent dire que c'était une sommation de paiement ? Officiellement : personne n'a cet LRAR en sa possession, ni preuve de signature.

Cordialement

-----

Par isernon

vous avez écrit dans votre premier message :

je me fais interpellé à l'accueil par la patronne, qui me tend une LRAR ouverte/déchirée en me disant d'y jeter un oeil.

il semblerait qu'ils ont la lettre LRAR avec sans doute la preuve que vous ne l'avez pas réclamée (avis de passage)

-----

Par tirtuzipsu

Ce n'était effectivement pas très clair : elle me l'a remise en main propre, j'ai découvert son contenu une fois rentré chez moi. Je l'ai en ma possession.